

CONSEIL MUNICIPAL du 5 Juin 2026
PROCES VERBAL

Présents : A. GOMILA - P. AVELIN – S. COTTET – C. DANIEL – C. DOREL – A. DUFOURNET – S. DUFOURNET – A. FALABRINO – S. FEISSEL – V. JOBIN - A. LANGLOIS (*Arrivée à 18h39*) – L. MARTINOD – JF MAURO – S. MAURO CHASSAGNE – S. ORIOL – V. OTTONE – R. RIBOUD – JJ WROBLEWSKI – P. VIGNAND – R. GASSMANN (*arrivée à 18h53*) – E. HIS GORNET (*Arrivée à 18h53*) – L. ROSAIRE (*Arrivée à 1857*)

Excusés : A. BOICHON pouvoir à C. DANIEL – P. DROUET pouvoir à JJ WROBLEWSKI – C. GHEZ pouvoir à S. FEISSEL – A. MENARD pouvoir à A. DUFOURNET

Absents : PG MERCY

Secrétaire de séance : S. COTTET

Ordre du Jour :

- **Approbation du PV du Conseil Municipal du 2 Avril 2026**

- 1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance**
- 2- ELECTIONS SENATORIALES – Election des délégués et suppléants**
- 3- Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**
- 4- SUBVENTION – CDAS 2026 – Réhabilitation du Pont de Grattepanche – Demande de participation financière**

Questions diverses

Mme le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h35.

Bienvenue à vous tous pour ce conseil municipal. Comme vous avez pu le voir sur la convocation du conseil municipal, nous avons plusieurs points à voir.

Mme le Maire excuse les absents et énumère les pouvoirs puis donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance.

Après avoir tenu compte des remarques formulées sur le projet, le procès-verbal de la séance du 2 Avril 2026 est adopté à l'unanimité.

1 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Rapporteur : M le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil

municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un ou une secrétaire pour la séance de ce jour.

M. Sébastien COTTET est désigné secrétaire de séance

2 - ELECTIONS SENATORIALES – Election des délégués et suppléants

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire fait lecture de la délibération.

Mme Le Maire compose le bureau par les deux plus âgés et les deux plus jeunes présents ce soir. Ce sera donc Catherine et Jean-Jacques pour les deux plus âgés et Simon et Sonia pour les deux plus jeunes.

La présidence est assurée par mes soins.

Mme Le Maire fait savoir qu'une liste portant le nom liste A a été déposée. Elle donne lecture des noms composant cette liste :

- GOMILA Aurélia
- FALABRINO Alain
- FEISSEL Sophie
- MAURO Jean-François
- DANIEL Catherine
- COTTET Sébastien
- DUFOURNET Sonia
- RIBOUD Romain
- DOREL Claire
- MARTINOD Ludovic
- MENARD Aurélie
- GASSMANN Rémi
- HIS GORNET Emilie
- VIGNAND Pascal
- ROSAIRE Lou

Suppléants :

- MERCY Pierre-Georges
- JOBIN Valérie
- DROUET Philippe
- MAURO CHASSAGNE Sophie
- AVELIN Patrick

Elle rappelle que tous les titulaires doivent être présents le 27 septembre prochain pour les élections sauf cas de force majeure.

A. DUFOURNET précise les cas admis comme force majeure :

- Déplacement à l'étranger imposé par son employeur et j'ai un justificatif
- Je suis malade ou hospitalisé et j'ai un justificatif probant.

Il ne peut y avoir d'autre cas de force majeure.

18h39 Arrivée de Anne-Claire LANGLOIS.

JF MAURO : Doit-on être disponible la journée complète ?

Mme le Maire : Non. Tu te déplaces juste pour aller voter. C'est comme une élection classique.

JF MAURO : Y a-t-il un horaire ?

Mme le Maire : Pour le moment nous n'avons pas encore les informations.

Mme le Maire : Avons-nous une autre liste qui se déclare en séance ?

La réponse est négative.

Les candidatures sont donc enregistrées sous le nom Liste A.

Le bureau ayant été constitué, il est procédé au vote.

Mme Le Maire proclame les résultats : Ayant obtenue tous les suffrages, la liste A est élue avec 15 sièges de titulaires et 5 suppléants.

JF MAURO : Chacun vote suivant ses convictions ou pas ? Comment cela se passe ?

Mme le Maire : Chacun vote suivant ses convictions, il n'y a pas de directive. Depuis le départ, on est sur une liste apolitique avec des convictions spécifiques à chacun. J'ai mes convictions de mon côté mais j'ai fait le choix de procéder à une liste qui est assez claire dans un ordre de présentation pour ne pas avoir ce genre de discussion, d'avoir des pressions d'une quelconque manière.

V. JOBIN : En quoi les sénateurs peuvent être un point d'appui ? J'imagine qu'il y a un découpage territorial.

Mme le Maire confirme le découpage et précise qu'actuellement ils sont 3 sénateurs pour la Haute-Savoie à savoir Cyril PELLEVAT – Sylviane NOEL et Loic HERVE. Pour nous, c'est surtout C. PELLEVAT et S. NOEL.

A. DUFOURNET précise qu'il n'y a pas de découpage territorial. Les sénateurs sont élus au niveau du département.

Sur ce mandat qui s'achève, les 3 sénateurs élus se sont arrangés entre eux selon leurs agendas pour se représenter mutuellement et être présents aux événements.

Quand vous irez voter, vous voterez pour une liste de 5 candidats. Par ex L. HERVE aura 4 autres noms derrière le sien – S. NOEL et CC. PELLEVAT vont faire liste commune ils auront donc 3 noms derrière le leur et chaque nom sur la liste représente un arrondissement.

Mme le Maire : Ils sont nos répondants. En fonction des événements parfois ils viennent à 2 ou à 3.

V. JOBIN : En quoi la commune s'appuie sur les sénateurs ?

Mme le Maire : Le sénateur représente les maires. Il est là pour parler au nom des maires au Séant. Il va porter des projets qui concernent la réalité de terrain des maires au quotidien.

Cela peut porter par ex sur des question concernant la Loi SRU, les gens du voyage, le DPE Des choses qui ont des incidences sur les collectivités.

Ils portent la voix des maires et des élus donc c'est très important d'avoir aussi des relais qui connaissent bien notre quotidien avec qui on interagit et on est très contents de nos relations avec tous nos sénateurs. Ils ont du répondant. C'est important qu'ils portent notre voix nous élus, nous commune car c'est quand même assez compliqué au quotidien. Parfois, on peut se sentir un peu esseulé en tant que maire sur des choses qui paraissent complètement hors contexte par rapport à ce qui a été décidé au niveau national. Par ex, pour les gens du voyage, il y a vraiment une action importante pour faire évoluer la loi.

Les sénateurs sont donc le lien avec les maires.

Quant aux députés, ils ne sont pas élus par les grands électeurs mais par chaque citoyen. C'est différent

L'Assemblée Nationale et le Sénat sont donc 2 organes très importants dans la démocratie française et la manière de porter les lois.

Mme le Maire développe rapidement le fonctionnement, le travail législatifs des 2 assemblées.

A. DUFOURNET : Députés et Sénateurs ont un travail complémentaire. Les Sénateurs sont souvent amenés à contrôler les propositions de lois faites par les députés.

S. MAURO CHASSAGNE : Comment les relations se passent ? Il y a des appels réguliers, des réunions ?

Mme le Maire : Eux nous font des newsletters, des remontées d'informations sur des actions qu'ils veulent mener. Parfois, ils nous envoient des sondages sur des sujets particuliers. On nous demande

nos remarques, nos commentaires ce qui permet de nourrir leurs réflexions dans le cadre du travail qu'ils mènent.

S. MAURO CHASSAGNE : Ils se déplacent également dans les territoires ?

Mme le Maire : Oui. Ils sont parfois présents sur des inaugurations qui sont en fait la partie visible de l'iceberg. Ils sont aussi un support pour travailler sur des projets qu'un maire peut avoir, sur un investissement, sur un cadre législatif. Ils sont vraiment une interface directe.

Quand on va au Congrès des Maires à PARIS, quand on visite le Sénat cela crée du lien avec nos sénateurs. Ils nous accueillent lors de ces visites C'est vraiment la proximité qui compte.

Nos sénateurs sont présents au Sénat en début de semaine et redescendent en fin de semaine et le week-end pour être sur le terrain. Comme nos députés

A. DUFOURNET : Sur la Loi SRU, nous avons fait remonter à nos 3 sénateurs des sujets notamment sur l'application de la réglementation et une éventuelle souplesse que l'on pourrait espérer.

On les sollicite régulièrement pour faire remonter des sujets.

Mme le Maire : Nos 3 sénateurs actuellement vont venir à VILLAZ mais on aura sûrement d'autres sollicitations. L'idée c'est de pouvoir échanger même s'il sera compliqué de trouver une date qui convienne à tous.

R. RIBOUD : Il y a combien de liste ?

Mme le Maire : La dernière fois, il y avait 5 ou 6 listes.

R. RIBOUD : Si on n'est pas là on recevra de la documentation ?

Mme le Maire : En tant que grands électeurs, vous recevrez de la propagande.

S. FEISSEL : Pour que la liste soit élue, il faut qu'elle obtienne un certain % des votes ?

M le Maire : Oui

A. DUFOURNET : Lors des dernières élections, nos sénateurs étaient chacun tête de liste. Là on a un schéma un peu différent. C'est le nombre de vote obtenu qui est pondéré et qui fait qu'il y a un ou deux candidats par liste qui passe.

S. COTTET confirme qu'il y avait 6 listes lors des dernières élections.

Mme La Maire : Je vous avais fait suivre le lien vers vie publique. Renseignez-vous. Ce rôle est important.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° IOMA2308397J](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCI-BCAR-2026-0217 en date du 18/05/2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27/09/2026 ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de C. DANIEL – JJ WROBLEWSKI – S. DUFOURNET et S. ORIOLE

La présidence du bureau est assurée par Mme Le Maire.

b) Élection des délégués

Une seule liste est déposée et enregistrée :

La liste A est composée de :

- GOMILA Aurélia
- FALABRINO Alain
- FEISSEL Sophie
- MAURO Jean-François
- DANIEL Catherine
- COTTET Sébastien
- DUFOURNET Sonia
- RIBOUD Romain
- DOREL Claire
- MARTINOD Ludovic
- MENARD Aurélie
- GASSMANN Rémi
- HIS GORNET Emilie
- VIGNAND Pascal
- ROSAIRE Lou

Suppléants :

- MERCY Pierre-Georges
- JOBIN Valérie
- DROUET Philippe
- MAURO CHASSAGNE Sophie
- AVELIN Patrick

Après enregistrement de cette liste, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Mme le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 15 sièges (+ 5 suppléants)

3 – Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire rappelle qu'elle a envoyé à chacun un mail donnant des informations sur cette commission puis donne lecture de la délibération.

18h53 Arrivée de R. GASSMANN et E. HIS-GORNET.

Mme le Maire : La désignation des membres se fait par le Directeur des Services Fiscaux. La commission se réunit une fois dans l'année.

C'est important de mettre à jour la fiscalité des biens.

Des personnes extérieures au conseil municipal ont également été ajoutées sur la liste.

Mme le Maire donne lecture des noms composant la liste :

- 1 – BOICHON Agnès
- 2 – GHEZ Chantal
- 3 – DROUET Philippe
- 4 – LANGLOIS Anne-Claire
- 5 – FALABRINO Alain
- 6 – MAURO CHASSAGNE Sophie
- 7 – MARTINOD Ludovic
- 8 – ORIOL Simon
- 9 – DUFOURNET Alicia
- 10 – GASSMANN Rémi
- 11 – OTTONE Vincent
- 12 – COTTET Sébastien
- 13 – HIS GORNET Emilie
- 14 – MERCY Pierre-Georges
- 15 – VIGNAND Pascal
- 16 – MENARD Aurélie
- 17 – JOBIN Valérie
- 18 – DOREL Claire
- 19 – DANIEL Catherine
- 20 – MARTINOD Christian
- 21 – RAFFORT Lionel
- 22 – BAUD Sylviane
- 23 – CLARY Bernard
- 24 – WROBLEWSKI Jean-Jacques
- 25 – LEPINARD Christian
- 26 – BONAZZI Roger
- 27 – CONVERS Denis
- 28 – DUNAND-CHATTELLET Sylvain
- 29 – HYVERT Jean-Michel
- 30 – TARISSAN Aurélie
- 31 – GRANDMOTTET Jean-Luc
- 32 – CONTAT Bernard

Mme Le Maire : Dans cette liste de 32 noms, il sera retenu 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Liste de 32 noms :

- 33 – BOICHON Agnès
- 34 – GHEZ Chantal
- 35 – DROUET Philippe
- 36 – LANGLOIS Anne-Claire
- 37 – FALABRINO Alain
- 38 – MAURO CHASSAGNE Sophie
- 39 – MARTINOD Ludovic
- 40 – ORIOL Simon
- 41 – DUFOURNET Alicia
- 42 – GASSMANN Rémi
- 43 – OTTONE Vincent
- 44 – COTTET Sébastien
- 45 – HIS GORNET Emilie
- 46 – MERCY Pierre-Georges
- 47 – VIGNAND Pascal
- 48 – MENARD Aurélie
- 49 – JOBIN Valérie
- 50 – DOREL Claire
- 51 – DANIEL Catherine
- 52 – MARTINOD Christian
- 53 – RAFFORT Lionel
- 54 – BAUD Sylviane
- 55 – CLARY Bernard
- 56 – WROBLEWSKI Jean-Jacques
- 57 – LEPINARD Christian
- 58 – BONAZZI Roger
- 59 – CONVERS Denis
- 60 – DUNAND-CHATELLET Sylvain
- 61 – HYVERT Jean-Michel
- 62 – TARISSAN Aurélie
- 63 – GRANDMOTTET Jean-Luc
- 64 – CONTAT Bernard

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal – A L'UNANIMITE – des membres présents ou représentés :

- **PROPOSE** les 32 noms repris dans la liste ci-dessus.

4 - SUBVENTION – CDAS 2026 – Réhabilitation du Pont de Grattepanche – Demande de participation financière Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire : Le CDAS s'appelait avant les crédits cantonaux. C'est le Département qui chaque année a une enveloppe et octroie aux communes des financements sur la base de projets qui sont déposés avant une certaine date qui se situe généralement entre fin avril et fin mai.

Il faut des projets suffisamment avancés dans le montage financier pour pouvoir bloquer ce montant. Les travaux doivent être réalisés dans les 3 ans de l'octroi de cette subvention avec des ajustements.

Il s'agit ce soir de demander une participation financière pour la réhabilitation du pont de Grattepanche.

Mme le Maire lit la délibération.

Elle rappelle que le travail est mené en lien avec la commune de NAVES puisque le pont touche les 2 communes. NAVES avait commencé à travailler sur le projet puis s'est rendu compte que c'était un gros projet et comme le pont touchait les 2 communes, ils nous ont demandé de participer à ce travail. Un groupement a donc été constitué par convention et VILLAZ a été désignée comme le mandataire.

18h57 : Arrivée de L. ROSAIRE

Mme le Maire : On travaille sur le projet de Grattepanche. Nous n'avons pas encore défini complètement les modalités de mise en œuvre mais il est important pour nous de faire une demande de subvention puisqu'on pense que ce projet, dans le cadre de la convention, doit aboutir. L'objectif c'est une remise en état.

Le dossier PRO qui nous a été remis par EGIS fait une estimation du coût du projet et par conséquent cela nous permet de pouvoir demander une participation financière au Département.

On sollicite ce soir votre accord pour pouvoir demander cette subvention.

A partir du moment où les CDAS sont octroyés si jamais on se rend compte que la réalisation est annulée on peut repartir en arrière et ça libère des crédits pour les autres communes.

Pour nous c'est vraiment important d'avoir une action simultanée avec NAVES pour qu'eux fassent le nécessaire aussi et pouvoir maximiser les subventions pour nous aider à la prise de décision quand on aura un montant plus affiné.

C'est donc dans ce cadre là que vous est présentée ce soir cette délibération.

Mme le Maire précise qu'elle a en tant que Maire une réunion lundi soir au Département. Les conseillers départementaux du Canton d'Annecy 3 nous reçoivent pour parler des projets que l'on soumet. NAVES y sera également. C'est un moment d'échanges avec nos conseillers départementaux.

S. ORIOL : Le montant de la subvention est-il lié au montant de la remise en état du Pont dans le sens où là on a 300.000 € si c'est moins ou plus est-ce que ça sera toujours une subvention de 100.000 € ?

Mme le Maire : On devra réévaluer. Il y aura de nouvelles discussions si besoin. L'avantage c'est qu'on a une proximité aussi avec les conseillers départementaux. On a rarement eu le cas de figure. La demande de réévaluation se fait en fonction des factures qui arrivent, en fonction du montant des travaux.

A. DUFOURNET : Le Département est un peu souple sur ces sujets là par contre sur les fonds d'Etat on octroie un montant qui est proraté. Par ex si tu declares 1.000.000 € de travaux on te donne 200.000 € et que finalement tu dépenses 800.000 € ta subvention sera proratisée. Mais si tu dépenses 1.2 M, la subvention sera plafonnée à 200.000 €

Mme le Maire : Ces anciens crédits cantonaux sont vraiment à la discrétion des conseillers départementaux.

Pour la salle d'animations, on a eu une seconde subvention en raison du surcoût des travaux de la salle des fêtes. Cela nous a été possible en raison de la proximité que nous avons avec nos conseillers départementaux.

P. AVELIN : Quelle est la position de NAVES ?

Mme le Maire : NAVES fait la même chose que nous. Il délibère également ce soir.

Nous avons une très bonne entente avec NAVES. Dans ce comité de pilotage, on a un objectif commun qui est repris dans la convention. On travaille sur le pont pour une remise en état.

Après les modalités à savoir réhabilitation, rénovation, il faut juste spécifier ce qu'on va y faire et à quel prix. Nous sommes d'accord sur la méthode et sur ce qu'on veut y faire donc les relations se passent vraiment bien.

Quand on aura à trancher, on le fera en commun avec NAVES.

A. FALABRINO : Cette demande nous permettrait d'anticiper sur les dépenses futures, pour le budget de l'année prochaine.

R. GASSMANN : Ces 100.000 € c'est valable pour NAVES et VILLAZ ou chacun ?

Mme le Maire : C'est bien 100.000 € chacun

A. DUFOURNET : Ce n'est pas parce qu'on demande 100.000 € que la subvention sera de ce montant.

Mme Le Maire : A la différence de la demande de subvention auprès du CEREMA où on fait enveloppe commune, là on va être à 2 communes à présenter une demande car au niveau du Département cela se justifie et on souhaite maximiser nos chances de subvention.

Pour tous les projets, on essaie d'utiliser tous les leviers possibles en termes de subvention.

Le Département vote annuellement des enveloppes dédiées aux subventions de projets communaux. Il s'agit d'une enveloppe votée annuellement. Il faut que les projets arrivent pour pouvoir utiliser ces montants votés. En début de mandat c'est toujours difficile car il n'y a pas toujours des projets suffisamment avancés pour faire l'objet d'une demande ou des projets trop avancés qui touchent à leur fin. Nous on est sur un bon créneau. On aurait pu ne rien demander mais le risque c'est que l'année prochaine on soit trop avancé pour demander une participation financière.

A. FALABRINO : L'avantage c'est que sous le mandat précédent, on avait déjà avancé dans les études et les chiffrages ce qui nous permet de déposer aujourd'hui un dossier solide auprès du Département.

A. DUFOURNET : L'exercice est toujours difficile car il faut être suffisamment avancé mais ne pas avoir commencé les travaux donc c'est une petite fenêtre de tir.

Mme Le Maire : Le pire c'est la DETR.

R. GASSMANN : Est-ce que l'année prochaine, on pourra demander une nouvelle participation financière pour un autre projet ? Si on attend l'année prochaine pour demander une subvention pour ce projet, on aura perdu l'enveloppe de cette année.

A. FALABRINO : Nous n'avons pas encore obtenu cette subvention mais si on n'en fait pas la demande on n'aura rien.

P. AVELIN : Est-ce qu'il y a des priorités sur ce projet Grattepanche ? Sommes-nous bien placés dans l'attribution des aides ?

A. DUFOURNET et A. FALABRINO : Les conseillers qui vont étudier les dossiers et fixer le montant de la subvention. S'il y a peu de dossiers et que notre dossier est jugé intéressant, on sera peut-être mieux doté mais c'est à l'appréciation du Département.

P. VIGNAND : Il y a peut-être un intérêt à présenter les dossiers en début de mandat car il y a un creux électoral.

Mme le Maire : J'aurai voulu mettre plus de projet mais ils ne sont pas suffisamment aboutis en termes d'estimation financière.

A. FALABRINO : On a la chance que celui là soit bien avancé donc il faut en profiter.

Mme le Maire : Je vous dirais courant de semaine prochaine les retours de la réunion de lundi avec le Département.

V. JOBIN : Toutes les demandes de subvention doivent passer en Conseil Municipal ?

Mme le Maire : Oui, il faut une délibération. Pour le CEREMA qui est une autre demande de subvention pour le Pont de Grattepanche, elle est déjà passée en Conseil Municipal sous le précédent mandat et là on aura pour ce dossier « Pont de Grattepanche » 2 demandes de subventions. Cela permettra de nous rassurer sur la solution et prendre une décision éclairée.

P. AVELIN : La décision appartient à la commune ?

Mme le Maire : Il y a un comité de pilotage composé des élus des commissions travaux/voirie. Il y a un travail en commun sur la préparation du projet et pour ensuite en parler aux Conseils Municipaux.

A. FALABRINO : La solution technique sera expliquée et présentée avant toute décision.

S. FEISSEL : Un sondage avait été fait auprès des habitants. Est-ce qu'il y en aura un nouveau ou va-t-on rester sur les résultats du précédent ?

Mme le Maire : NAVES est moins enclin à cela dans les discussions mais en tout cas on veut au moins réhabiliter à l'identique pour avoir le champ des possibles.

R. GASSMANN : Par rapport à la demande de subvention, est-ce que NAVES a les mêmes arguments que nous ?

Mme le Maire : C'est à la discrétion du Maire et des élus mais ils présentent ce soir une délibération identique à la nôtre car nous leur avons communiqué nos éléments mais les personnes qui présentent le projet ne sont pas les mêmes.

A. DUFOURNET : Le remplissage du dossier est à leur discrétion.

R. GASSMANN : Le total de la facture sera le même divisé par 2 donc si eux reçoivent moins de subvention que nous alors NAVES va payer plus.

A. DUFOURNET : Non parce que c'est moitié/moitié pour la facture.

Mme le Maire : Cela revient dans le pot commun.

R. GASSMANN : C'est 50/50 déduction faite des subventions reçues ?

A. DUFOURNET : Non

A. FALABRINO : Ça pourrait aussi être l'inverse. La commune de NAVES étant plus petite et ayant moins de moyens que nous, le Département ou le CEREMA peuvent décider de donner plus à NAVES.

R. GASSMANN : La décision sera prise quand ?

Mme le Maire : On aura la notification officielle en fin d'année mais on aura la décision non officielle quand la commission d'attribution se sera réunie et aura fait valider sa décision au sein du Conseil Départemental. Donc je pense après l'été.

Cela nous permet d'avancer en parallèle.

A. FALABRINO : C'est de l'anticipation pour les travaux. Il s'agit de travaux dans un ruisseau on a des périodes d'étiage durant lesquelles on n'a pas le droit d'intervenir. Pour cette année c'est trop tard donc si quelque chose est fait cela ne sera pas avant le printemps prochain.

Par délibération n° 2025-44 en date du 23 juin 2025, le conseil Municipal a approuvé la création d'un groupement de commandes pour la gestion de la réhabilitation du Pont de Grattepanche avec la commune de NAVES-PARMELAN afin d'entreprendre les réparations et remis en service du pont Grattepanche permettant la liaison entre les communes de Naves et Villaz.

À ce titre, une convention a été signée entre les deux communes désignant la commune de Villaz mandataire et titulaires des marchés et le maire de Villaz président de la commission de Travail.

Les communes – à travers cette convention - souhaitent s'engager à la remise en état de ce pont. Pour ce faire, elles sont accompagnées par l'entreprise Egis afin d'assurer les missions de Maîtrise d'œuvre complète.

Le coût total des travaux de ce projet est estimé à 307.000 € HT réparti comme suit :

1) Travaux : 259.000 € HT

2) Etudes : 13.000 € HT

3) Maîtrise d'œuvre et autres : 35.000 €

Soit 368.400 € TTC. Ce montant sera pris en charge à hauteur de 50% par chaque commune.

Afin d'assurer le financement d'une partie de travaux à sa charge, la commune entend solliciter une participation financière au titre du CDAS 2026 d'un montant de 100.000 €

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal – A L'UNANIMITE des membres présents ou représentés - :

- **AUTORISE** Mme le Maire à déposer une demande de participation financière auprès du département au titre du CDAS 2026 via la plateforme dédiée
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande

L'ordre du jour est épuisé à 19h10.

A. FALABRINO souhaite informer les élus présents ce soir de l'avancée des travaux d'éclairage public avenue de Bonatray. Ils ont pris un peu de retard car le sous-traitant du SYANE s'est trompé dans la commande des mâts. : Erreur dans le diamètre des mâts. Les travaux sont donc à l'arrêt. On est en train de voir pour essayer d'intervenir sur la voie piétonne.

En l'absence de question, la séance est levée à 19h12.

Mme le Maire remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs contributions.

A Villaz, le

Le secrétaire de séance,



Sebastien COTTET

Le Maire,



Aurelia GOMILA